

ARRETE N° 2025-161 /RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE AU
TITRE DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux ;
Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;
Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Date de Nomination
1	ROBERT Christophe	Adjoint d'animation principal 2cl	9	31/12/2024
2	CLAIRE Valérie	Adjoint d'animation principal 2cl	10	31/12/2024
3	BROSSEAU J-Luc	Adjoint d'animation principal 2cl	10	31/12/2024
4	GISORS Bruno	Adjoint d'animation principal 2cl	09	31/12/2024
5	KANDO-LEWIS Rosemonde	Adjoint d'animation principal 2cl	08	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMME
9	5	4

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	5	4
PROMUS	2	3

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Gosier le

14 FEV. 2025

Le Maire,

Liliane MONTOUT

ARRETE N° 2025-160 /RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;
Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	MERI Christiane	Adjoint administratif	8	Au choix	31/12/2024
2	CANIQUE Mylène	Adjoint administratif	7	Au choix	31/12/2024
3	VINCENT Mirella	Adjoint administratif	7	Au choix	31/12/2024
4	MOULIN Sylvie	Adjoint administratif	8	Au choix	31/12/2024
5	ROSIER Lydia	Adjoint administratif	8	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
8	8	0

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	8	0
PROMUS	5	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2025-159/RH

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE AU TITRE DE
L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	NIVELLE Nadia	Adjoint administratif principal 2cl	8	Au choix	31/12/2024
2	CHAMPARE Alin	Adjoint administratif principal 2cl	10	Au choix	31/12/2024
3	CELINI Dominique	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
4	MARTIAL Arista	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
5	SOUDAN Ingrid	Adjoint administratif principal 2cl	7	Au choix	31/12/2024
6	DIOMAR Marthe	Adjoint administratif principal 2cl	6	Au choix	31/12/2024
7	JOVIAL Line	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
8	SILVESTRE Sara	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
9	ALPHONSE Régine	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
10	ADELAIDE Annick	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
11	BOISDUR Caroline	Adjoint administratif principal 2cl	8	Au choix	31/12/2024
12	LOLLIA Irène	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
13	MOLIA-MANLIUS Juliette	Adjoint administratif principal 2cl	10	Au choix	31/12/2024
14	NOEL-AUGUSTIN	Adjoint administratif principal 2cl	8	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
23	22	1

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	20	3
PROMUS	13	1

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



ARRETE N° 2025-158 /RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE AU TITRE DE
L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;
Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au choix est fixé comme suit :

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echel on	Mode d'accès	Date de Nomination
1	FRAGER Jean-luc	Adjoint technique Pal 2cl	8	Au choix	31/12/2024
2	LUCE Jeanne-Marie	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au Choix	31/12/2024
3	MOUTOUSSAMY Marie-Annick	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
4	NICOLAO Francelyse	Adjoint technique Pal 2cl	8	Au choix	31/12/2024
5	MONNEROT Victoire	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
6	MOULIN Marie-Claire	Adjoint technique Pal 2cl	8	Au choix	31/12/2024
7	ANDRELAN Nicole	Adjoint technique Pal 2cl	8	Au Choix	31/12/2024
8	DAMO Emilie	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
9	GUILLAUME Georgette	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
10	SEBASTIEN Viviane	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
11	ALEXANDRE Christian	Adjoint technique Pal 2cl	8	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
24	13	11

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	13	11
PROMUS	9	2

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

ARRETE N° 2025-158/RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE AU
TITRE DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au choix est fixé comme suit :

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	MARIE-JOSEPH Steeven	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2024
2	COTELLON Sylvie	Adjoint technique	7	Au Choix	31/12/2024
3	GALIN MATHIAS Brigitte	Adjoint technique	8	Au choix	31/12/2024
4	GUILLIOD Evelyne	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2024
5	NEGRIT Chantale	Adjoint technique	10	Au choix	31/12/2024
6	CHRISTOPHE Andy	Adjoint technique	08	Au choix	31/12/2024
7	BOUGOUNEAU Judith	Adjoint technique	08	Au Choix	31/12/2024
8	DIEPPOIS Martine	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2024
9	LAURENT Thierry	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2024
10	DUFAIT-MIATH Dylan	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
25	11	14

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	11	14
PROMUS	6	4

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

ARRETE N° 2025-1571RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL AU TITRE DE
L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police;

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Vu attestation délivrée par le CNFPT certifiant que l'intéressé a suivi la formation prévue par l'article L412-54 du code des communes (formation continue obligatoire)

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de brigadier-chef principal au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Date de Nomination
1	ESNARD Joel	Brigadier	9	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMME	NOMBRE D'HOMMES
4	0	4

	FEMME	HOMMES
PROMOUVABLES	0	4
PROMUS	0	1

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Gosier le

14 FEV. 2025



ARRETE N° 2025-156/RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL AU TITRE DE
L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°88-547 du 6 mai 1988, portant statut particulier des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Date de Nomination
1	BERNARD René	Agent de maîtrise	9	31/12/2024
2	LUTIN Katia	Agent de maîtrise	9	31/12/2024
3	ANDREW John	Agent de maîtrise	7	31/12/2024
4	LAPIERRE DE MELINVILLE Olivia	Agent de maîtrise	8	31/12/2024
5	FARNOUX Constant	Agent de maîtrise	9	31/12/2024
6	LEBEAU-FRANC Patrick	Agent de maîtrise	8	31/12/2024
7	ASSOUAN Raoul	Agent de maîtrise	7	31/12/2024
8	JEANNE Jeanine	Agent de maîtrise	9	31/12/2024
9	NIQUE Elisabeth	Agent de maîtrise	9	31/12/2024
10	LAURENT Corinne	Agent de maîtrise	8	31/12/2024
11	MONTOUT Tony	Agent de maîtrise	8	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMME	NOMBRE D'HOMME
27	19	8

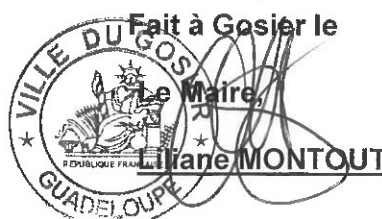
	FEMME	HOMMES
PROMOUVABLES	19	8
PROMUS	5	6

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

ARRETE N° 2025-AS5, RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE AU TITRE
DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent social principal 1^{ère} classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Date de Nomination
1	BERTHELOT Catherine	Agent social principal 2cl	9	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
2	2	0

	FEMMES	HOMME
PROMOUVABLES	2	0
PROMUS	1	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

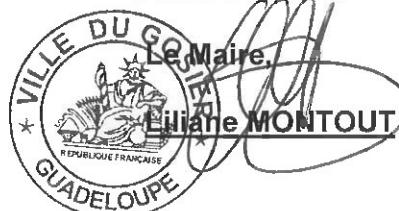
- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Gosier le

14 FEV. 2025



ARRETE N° 2025-154 RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Date de Nomination
1	LAURENT Mireille	Adjoint du patrimoine principal 2cl	9	31/12/2024
2	BARDU Stélla	Adjoint du patrimoine principal 2cl	8	31/12/2024
3	MATHIAS GOSSEC Corinne	Adjoint du patrimoine principal 2cl	8	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMME
5	5	0

	FEMMES	HOMME
PROMOUVABLES	5	0
PROMUS	3	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

ARRETE N°2025-153/ RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE AU TITRE
DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier des rédacteurs territoriaux;

Vu le décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale et le corps des chefs de service de police municipale de Paris et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal 1cl classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	GALVANI Sophie	Rédacteur principal 2cl	8	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMME
2	2	0

	FEMMES	HOMME
PROMOUVABLES	2	0
PROMUS	1	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

ARRETE N° 3025/152 /RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2024 AU
CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Vu le décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale et le corps des chefs de service de police municipale de Paris et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine 1cl classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	DONDIN Annie-Marie	Assistant de conservation du patrimoine 2cl	8	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMME	NOMBRE D'HOMME
1	1	0

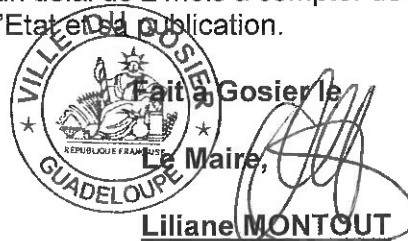
	FEMME	HOMME
PROMOUVABLES	1	0
PROMUS	1	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat en la publication.



14 FEV. 2025